ſalées; 2 de Newcaſtle avec du charbon de terre; 1 de Dingle avec des Viandes ſalées & du beurre; 1 de Chicheſter avec du bled.

Un Vaiſſeau Eſpagnol venant de St. Sebaſtien avec des ancres, des rames & du fer pour Liſbonne, & l'autre partie de ſa cargaiſon conſiſtant en bois, fer & brai, eſt pour Cadix.

Six Vaiſſeaux François, 2 du Havre de Grace, l'un avec des marchandiſes, & l'autre avec du bled; 3 de Nantes avec du bled; 1 de St. Valery avec du bled, du ſeigle, de l'orge & des légumes.

Le 2 Mars il y avoit dans le Tage 118 Navires Etrangers, non compris les 16 ci-deſſus, ſavoir; 53 Anglois, 14 Danois, 1 Eſpagnol, 20 François, 23 Hollandois, 3 Raguſins & 4 Suédois.

Le 23 Février 1765, il eſt entré dans le Port de Liſbonne après 65 jours de Navigation, 2 Vaiſſeaux Portugais qui ont apporté de Pernambouc, pour le compte de la Compagnie de ce nom, du ſucre, des cuirs & des cuirs forts pour ſemelle.

Il eſt venu environ 500 caiſſes de ſucre ſur ces deux bâtimens. Le prix de cette denrée eſt préſentement à 1600 reis *l'arrobe*, avec l'obligation de payer le fret & les droits du Roi. Il s'en eſt vendu quelque peu à 1500 reis. On ſait que l'arrobe eſt de 32 ℔.

ETAT *des denrées que la petite Flotte du Maragnan a apportées pour le compte de la Compagnie de ce nom, & dont la vente à l'enchere a commencé le* 14 *Fev.* 1765.

Sept mille deux cent ſoixante & dix-huit cuirs tannés; — 10, 100 cuirs en poil; 149 demi-cuirs de ſemelle; — 9 balles de mêmes cuirs; 5, 537 ſacs de cacao, peſant 25, 422 *arrobes* & 25 ℔; — 626 ſacs de caffé du poids de 3, 320 *arrobes*; — 537 rouleaux & 22 petites caiſſes de cette eſpèce de canelle du Maragnan, que les Portugais appellent *Cravo*, (celle-ci eſt de la fine) du poids de 779 *arrobes* & 16 ℔; — 2084 rouleaux de la groſſe eſpèce de canelle, dite auſſi *cravo*, du poids de 3, 154 *arrobes* & 16 ℔; — 699 rouleaux de ſalſe-pareille, du poids de 742 *arrobes* & 22 ℔; — 160 ſacs de coton en laine, peſant 674 *arrobes* & 1 ℔; — 260 barrils d'huile de copaü, ou copaiva, ou cupauba; — 3 petites caiſſes d'indigo, peſant 19 *arrobes* & 21 ℔; — 4 dents d'Elephans, peſant 7 *arrobes*; — 13 autres dents peſant 2 *arrobes* & 10 ℔.

*Cours des changes à Liſbonne le* 5 *Mars.*

Amſterdam à uſance de 2 mois, 1 cruſade de 400 *reis* pour 48 ₰ 1 quart de gros banco; — Londres à 30 jours de vue, 1000 *reis* pour 66 ₰ 3 quarts ſterl. Gênes à uſance de 3 mois, 724 à 723 *reis* pour 115 ß fuor banco; — Livourne à uſance de 3 mois, 734 *reis* pour 1 piaſtre; — Madrid à 15 jours de vue, 2370 *reis*, pour 1 piſtole; — Cadix à 15 jours de vue, 2350 *reis* pour 1 piſtole; — Paris à 60 jours de date, 464 à 460 *reis* pour 1 écu de 3 ℔.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du* 7 *au* 14 *Mars* 1765.

Le Navire le *Neptune*, Capitaine *Quin*, parti de Bordeaux pour Roterdam le 26 Février, a eſſuyé un terrible coup de vent qui l'a jetté ſur la côte à 8 mille de Gorée; l'équipage s'eſt ſauvé avec la plus grande partie de la cargaiſon.

On apprend de Portſmouth qu'après pluſieurs eſſais faits depuis peu du bois de chêne provenant des Colonies ſeptentrionales de l'Amérique qu'on a employé dans la conſtruction des Vaiſſeaux, on a trouvé que ce bois eſt auſſi bon, ſoit pour la durée, ſoit pour les autres qualités requiſes, que le chêne cru en Angleterre; on dit que d'après ces expériences, on en introduira l'uſage dans tous les arſenaux.

La Diete de Suéde eſt réſolue de former un nouveau cours de change entre ce Royaume & les villes d'Hambourg & d'Amſterdam; ce ſera un avantage pour leur commerce, parce que la Diete ſoutiendra le crédit des billets de banque de ces Villes. On dit auſſi que pour l'avantage du commerce du Royaume de Suéde, on doit dans peu accorder aux Juifs la liberté de s'y établir.

On écrit du Sund le 27 Février, que la quantité de neige qui a tombé dans le paſſage, joint à l'amas de glaces qui y étoit déjà, en a rendu l'entrée impraticable aux Navires.

Les billets de marine & ceux des vivres ont monté à Londres depuis quelques

jours, à près de cinq pour cent.

Des lettres de Berlin marquent que l'Académie des Sciences de cette Ville ſe propoſe d'envoyer deux de ſes membres, pour être de l'expédition projettée par les Ruſſes, qui veulent tenter de découvrir le paſſage ou le détroit que l'on ſuppoſe partager le Nord de l'Aſie, de l'Amérique.

De Dublin le 5 Mars. Il y a quelque temps qu'une grande baleine de 80 pieds de long, jettant beaucoup de blanc, a échoué à la côte ſur une pointe de terre ſituée dans le Comté de Mayo; c'eſt un manoir qui appartient au Comte Darran.

Il y a un projet dont on s'occupe, pour ceſſer à l'avenir de tirer de la Ruſſie & de la mer Baltique, les munitions propres pour la Marine; on veut y ſuppléer par celles qu'on tirera des Colonies ſeptentrionales de l'Amérique, au moyen de l'encouragement qu'on eſpere que le Parlement donnera à ce projet.

On dit auſſi, mais en ſecret, qu'on va augmenter les impôts ſur les marchandiſes qui viennent d'Hollande.

Toutes les lettres de France s'accordent à dire que le nombre de bâtimens que l'on prépare cette année pour la pêche du grand banc excéde 1000 voiles.

Le 13 de ce mois il y a eu un terrible coup de vent de S. O. dans la Tamiſe; beaucoup de bâtimens qui étoient près du Pont de Londres, particuliérement de petis Charbonniers deſtinés pour l'Etranger, ont rompu leurs ancres & ont reçu de grandes avaries. *L'Antelope*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes occidentales & quelques autres, ont été tellement preſſés les uns contre les autres, qu'il faut qu'ils eſſuyent un grand radoub pour pouvoir faire campagne. Il y a eu des Gabares & & des Alleges qui ont coulé bas, & en général tous les petits bâtimens ont beaucoup ſouffert. La plupart des bateaux étoient enlevés par la lame, & on n'a pu rien faire ſur la riviere.

Un Bâtiment Anglois dont on ignore le nom, ayant à bord des ballots de ſoie & de coton, qu'on ſuppoſe deſtiné pour Livourne, s'eſt briſé contre Mayorque; on a ſauvé une partie de la cargaiſon.

D'après l'examen & la viſite faite derniérement de l'Iſle St. Jean près Terre-Neuve, on a reconnu qu'elle eſt très-importante pour la pêche, & digne à tous égards d'en faire une Colonie, & de la défricher, tant à cauſe de la bonté de ſon climat que de celle de ſon terrein: on ſait que les François qui y étoient établis durant la derniere guerre, n'y élevoient pas moins de 10000 bêtes à cornes, & que la terre y eſt très fertile en grains; ainſi il y a à préſent un projet dont on eſt occupé pour faire de cette Iſle un Gouvernement ſéparé.

On apprend que dans peu on doit ceſſer de tirer de l'Etranger de l'écorce de chêne propre pour les Tanneurs; la découverte faite nouvellement d'employer la ſieure de chêne, rend déſormais cette dépenſe inutile.

## De Londres *le* 20 *Mars* 1765.

*Extrait des votes de la Chambre des Communes du* 14 *Mars.*

La Chambre des Communes a réſolu dans la ſéance du 14 de ce mois, que le Fort de Sénégal & ſes dépendances, dont la propriété avoit été cédée à la Compagnie d'Afrique dans la derniere ceſſion, & tous les Pays ſitués ſur la côte d'Afrique, depuis le Port de Salé juſqu'au Cap rouge, ſeroient remis au Domaine du Roi, pour que le commerce y ſoit plus efficacement encouragé, & pour que leur ſureté ſoit d'autant mieux établie; & quant aux autres Forts & Loges ſur la côte d'Afrique au Sud du Cap rouge, la propriété en demeurera à la Compagnie; & pour ſubvenir aux frais de l'entretien des forts & établiſſemens réunis à la Couronne, ainſi que pour le profit & l'avancement des manufactures d'Angleterre, il ne ſera plus permis d'exporter d'Afrique la gomme de Sénégal, ſi ce n'eſt de la grande Bretagne ſeulement, & il ſera mis un impôt ſur cette gomme à ſa ſortie de la grande Bretagne.

Dans la même ſéance il a été encore réſolu de charger d'un nouveau droit de 4 ſchelins, chaque chaldron de charbon tranſporté au-delà des mers, lorſque ce ne ſera pas pour l'Irlande, l'Iſle de Man ou les Domaines de l'Angleterre en Amérique; un ſubſide de *pondage* ſur le pied de 12 d. ſur 20 ß ſterl. de la valeur des marchandiſes, a été arrêté auſſi par la

Chambre pour être imposé sur toutes les étoffes de soie & toiles peintes des manufactures de l'Asie, qui seront exportées d'Angleterre, excepté lorsque ce sera pour l'Afrique ou pour les possessions Angloises en Amérique.

La Chambre a encore résolu qu'il seroit retenu 2 ℔ sterl. par cent livres de la valeur des toiles de coton ou mousselines blanches que l'on exportera d'Angleterre pour d'autres lieux que l'Afrique ou l'Amérique Angloise, indépendamment de la moitié du droit appellé le demi-subside, dont il ne se fait point de remise à la sortie de ces matchandises. Mais les toiles qui auront été peintes ou imprimées en Angleterre, ne seront point sujettes à ce droit de 2 ℔ sterling.

Enfin, la Chambre a octroyé au Roi un droit de marque de 2 ₰ sur chaque feuille de papier ou parchemin servant pour les polices d'assurance dans tout le Royaume, & elle a soumis pareillement cet objet à deux autres droits, l'un de 6 ₰ & l'autre d'un schelin, imposé sur chaque feuille de toutes les espèces d'actes sous la Reine Anne & sous George II.

Et quant aux nouveaux droits, il a été dit qu'ils seroient portés au fond d'amortissement & en feroient partie, pour servir d'autant aux payemens des nouvelles annuités.

Cet article donne naturellement lieu de penser qu'il faut que la Chambre des Communes d'Angleterre soit bien persuadée de la prééminence de la Nation Angloise dans la vente de ces différens articles, pour établir ainsi de nouveaux droits à leur sortie des Ports britaniques.

DE BAYONNE, *le 19 Mars 1765.*

Les lettres de Lisbonne du 5 de ce mois, annoncent l'arrivée audit lieu du Capitaine & de partie de l'équipage du Navire le *Souffleur* dont on a précédemment parlé; l'abandon que ce Capitaine avoit fait de son bâtiment près du Cap de Finistere, a été occasionné par un Chebec Catalan qui avoit donné chasse tout un jour au Navire François, lequel ayant été rencontré sans personne à son bord, par un Navire Anglois, ce dernier l'a conduit à Lisbonne. Les Armateurs & autres personnes qui ont fait charger des marchandises sur ce Navire, pourront bien y perdre le tiers par le pillage qu'on y a fait.

Il est sorti hier de ce Port environ 36 Navires pour diverses destinations, dont cinq pour la pêche de la morue.

Les deux Navires destinés pour la pêche de la baleine sont toujours au bas de la riviere.

Un des Navires destinés pour la pêche de la morue a péri à la rade de St. Jean-de Luz; l'équipage s'est sauvé.

Un autre Navire venant de Bilbao est également péri dans la même rade. Il étoit chargé d'environ 36 mille piastres effectives qui ont été sauvées à peu de chose près, l'équipage s'est heureusement retiré.

*Prix de quelques denrées.*

Cacao de Caraque, 30 ß 6 ₰ la ℔; — de Maragnan, 14 ß 6 ₰; — poivre, 31 ß; canelle, 14 ℔; — caffé 13 ß la ℔.

Froment du Pays, 6 ℔ 8 ß la *conque*, pesant 65 ℔ *poids de marc*; — bled d'Inde, 3 ℔ 10 ß. Le froment étranger est sans prix, il en est arrivé une cargaison qu'on a mis en magasin; — les piastres effectives valent 48 ℔ 10 ß le *marc*.

DE BORDEAUX *le 23 Mars 1765.*

*Prix des denrées qui ont varié.*

Sucre blanc premiere sorte, 60 à 62 ℔ le *cent*; — 2e. sorte, 56 à 58 ℔; — 3e. sorte, 52 à 54 ℔; — petit commun, 42 à 44 ℔; — tête, 38 à 40 ℔; — sucre brut de Léogane, 34 à 36 ℔; — d°. de la Martinique, 24 à 26 ℔; — gingembre gris, 22 ℔, amidon, 19 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique nouveau fin, 17 à 17 ß 6 ₰ la ℔; — marchand, 14 à 15 ß 6 ₰; — vieux, 13 à 14 ß; — caffé jaune de S. Domingue, 14 à 15 ß 6 ₰; — indigo cuivré fin, 6 ℔; — marchand, 5 ℔ 10 ß à 5 ℔ 15 ß la ℔.

DU HAVRE *le 27 Mars 1765.*

Il est arrivé dans ce Port le 25 & le 27 Mars, le Brigantin le *Vigilant*, Capitaine *Duputel*, venant de la Martinique, chargé de 72 barriques, 8 tierçons & 3 quarts de sucre terré; — de 18 barriques, 16 tierçons, 62 quarts & 452 sacs de caffé; de 9 barriques, 16 tierçons & 5 sacs de cacao; — de 12 balles & 1 sac de coton; de 7 barrils de confitures; — 4 caves de

firop ; — de 11 caiſſes & 3 paniers de liqueurs & de 140 caiſſes de ſavon.

*Prix des denrées à S. Pierre de la Martinique.*

Sucre blanc, 70 ℔; — coton, 190 ℔ le *cent*; — caffé, 19 ß 6 d. à 20 ß la ℔.

Le Sloup le St. *Michel*, Capitaine *Bazile*, venant de Lisbonne, chargé de 1000 cuirs; — de 60 caiſſes de fruits & de 20 dents d'éléphants.

Il eſt ſorti de ce Port le 25 & le 26 Mars, le Senau l'*Induſtrie*, Capitaine *Pelletier*; le Navire le *Neptune*, Capitaine *Agan*; le Navire la *Minerve*, Capitaine *Patin*, & le Navire l'*Anne*, Capitaine *Deſbois*, allant tous 4 à St. Malo; — le Navire la *Concorde*, Capitaine *Picard*, allant à St. Valery ſur Somme; & le Senau le *Grand Henry*, Capitaine *Leſage*, allant à la Guadaloupe.

Le Navire l'INCONSTANCE, Capitaine *Frechon*, annoncé pour aller à Marſeille dans la Gazette de Commerce N°. 23, a changé de deſtination; ce Navire eſt freté pour Lisbonne, & il partira dans le courant du mois d'Avril prochain.

*Prix des grains à Montivilliers le 21 Mars.*

Le bled froment, 26 ℔ le *ſac*, peſant 360 ℔; — l'orge, 8 ℔ 15 ß à 9 ℔ la *mine*, peſant 200 ℔; — avoine, 5 ℔ la *mine* peſant 120 ℔ le tout *poids de marc*.

SUITE *des meſures en uſage dans le Commerce.*

LUCQUES. (*a*).

On ſe ſert à Lucques en Italie de deux différentes meſures de longueur qui portent le même nom. C'eſt la BRASSE plus longue pour les lainages que pour les ſoieries. On jugera de cette différence par le rapport ſuivant. Il faut 114 $\frac{2}{7}$ braſſes de celle à laquelle on meſure les étoffes de laine pour égaler 100 *covados* de Portugal & 119 $\frac{1}{7}$ braſſes avec laquelle on meſure les étoffes de ſoie pour égaler les mêmes 100 *covados* dont l'analogie avec l'aune de Paris eſt telle que 100 aunes rendent 173 & demi *covados*.

(a) *Cet article ne ſe trouve pas dans le Dictionnaire du Citoyen, édition de Paris* 1761.

Le bled s'y vend à la STARA, dont 119 égalent 203 alqueires de Portugal ou un laſt d'Amſterdam, qui revient à 19 ſeptiers de Paris.

La vente de l'huile s'y fait au *copo* de 24 ℔ groſſes. Chaque livre groſſe produit 11 ℔ de petit poids, ainſi le *copo* peſe 264 petites livres qui répondent à 183 ℔ de Portugal. Nous avons déjà obſervé que la livre de Portugal eſt d'un ſeiziéme plus foible que celle de Paris.

DE PARIS *le 28 Mars 1765.*

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette de Commerce.*

J'ai lu, Monſieur dans pluſieurs de vos Gazettes, des réflexions très-ſages ſur l'importance dont il ſeroit d'employer tous les moyens qui paroîtroient propres à favoriſer le tranſport de nos marchandiſes de Port à Port par des Vaiſſeaux de la Nation. Il n'eſt perſonne qui ne ſente combien il ſeroit avantageux pour nous que le prix de ce fret reſtât dans nos mains, & ne paſſât pas dans celles des Etrangers. Comment en effet, pourroit on ſe diſſimuler que le cabotage ſur nos côtes appartient à l'Etat? Pourquoi s'en laiſſeroit-on enlever le bénéfice par des Etrangers? Ce ſeroit leur céder une partie de notre patrimoine. Ce ſeroit les laiſſer exercer chez nous un genre d'induſtrie d'autant plus eſſentiel qu'il eſt l'école la plus douce & la plus ſure pour former des Matelots, ſoit pour les voyages de long cours, ſoit pour la marine Militaire. D'ailleurs le prix du fret eſt le premier, & ſouvent le plus certain profit du commerce. Je ſuis informé de bonne part que le Gouvernement s'occupe ſérieuſement de cet objet, & je m'empreſſe de vous mettre à portée d'annoncer à vos lecteurs les eſpérances que nous avons de rentrer dans tous nos droits à cet égard.

Je ſuis, &c.

AVIS.

Le Propriétaire du privilége de cette Gazette vient de le céder à des perſonnes qui en deviennent titulaires à commencer du premier de ce mois. On oſe ſe promettre qu'elle ne perdra rien du mérite qu'elle peut avoir. On continuera de s'adreſſer au Bureau, rue Montmarthe.

## COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mars 1765.* | *Du Vendredi 29.* | *Du Samedi 30.* |
|---|---|---|
| Actions des Indes. | an. / 1e. ap. 1195 / 2e. ap. | 1190 |
| Emprunts de la Compagnie. | | |
| Promeſſes de la Compagnie. | | |
| Actions des Fermes. | 1000 | 1000 |
| Troiſiéme Loterie Royale. | | |
| Lots de la troiſiéme Loterie. | | 5e. 6e. 8e. t. 11 1/4 |
| Duplicata de la troiſiéme. | | 70 |
| Amortiſſement. | | |
| Deux ſols pour livre du Dixiéme. | | 9 1/2 |
| Annuités. | 436 | 435 |
| Coupons d'Annuités. | 86 1/2 | 86 1/2 |
| Emprunt de 50 millions. | 10 1/2 | 10 1/2 |
| Colonies, 1759. | 17 | 17 |
| Récépiſſé des Monnoies. | | |
| Époques. | 6e. 12 1/2 10e. 17 | 10e. 14e. 17 |
| Canada | 33 1/2 | 33 1/2 |
| *CONTRATS.* | | |
| Sur la Ville. | 46 | |
| A 4 p 0/0 | 70 | |
| A 3 p 0/0 ſur les Cuirs. | | 49 1/2 |
| A 3 p 0/0 ſur les Poſtes. | | |
| Bretagne. | 10 | |
| Languedoc. | | |
| Bourgogne. | | |
| Sur le Clergé. | | |
| Tailles { Généralité de Paris. | | |
| Tailles { Généralité de Province. | | |
| Comp. des Indes à 4 p 0/0. | | |
| *CHANGES.* | | |
| Amſterdam. | 56 3/8 1/8 1/2 | 56 3/8 1/8 1/2 |
| Londres. | 31 1/8 1/8 1/2 | 31 1/8 1/8 1/2 |
| Hambourg. | 178 1/2 | 178 1/2 |
| Madrid. | 15 2 | 15 2 |
| Cadix. | 15 1 | 15 1 |
| Livourne. | 96 | 96 |
| Lyon, *Pâques.* | 1 p 0/0 pte. | 1 p 0/0 pte. |

## AVIS.

*Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere* gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de* 24 ℔ *par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

*Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de* 5 *ſols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

# GAZETTE DU COMMERCE.

*ANNÉE* 1765. Du Samedi 25 Mai.


D'AMSTERDAM *le 9 Mai* 1765.

L'On équipe actuellement en Hollande 400 bateaux deſtinés à la péche du hareng qui doit ſe faire à la hauteur de Shetland. On a donné commiſſion à Londres d'y embarquer 7000 chaldrons de charbon pour ici.

On apprend de Roterdam que le Vaiſſeau *Liefde* y eſt en charge pour Dunkerque; le *Endragt* pour Rochefort; le *Gyſbert Ouwebant* pour le Havre de Grace, & que le *Jonge Gaſparett* & le *Vriendſchap* y ſont auſſi en charge pour Marſeille.

De LONDRES *le* 10 *Mai* 1765.

*Réſumé des articles d'importation & d'exportation enrégiſtrés à ladouane du 4 au 7 de ce mois.*

*Importé* : 1000 quarts d'avoine d'Embden; 180 tonnes de fer & 300 quintaux de chanvre de Peterſbourg; 44 tonnes de ſuif, 10 tonnes de graiſſe, 5 tonnes, 30 quintaux, 216 barrils de lard, 38 barrils de bœuf de Dublin; 300 quintaux de ſuif de Corck, 4000 ℔ de cendres gravelées, 15,000 ℔ d'émail de Hambourg; 5,600 œufs de Dunkerque; 6 tonnes de bois de breſil de Liſbonne; 210 quintaux de térébentine de la Caroline.

*Exporté* : 120 quintaux de plomb pour l'Italie; 262 quintaux de plomb, 3, 134 livres d'indigo, 400 quintaux de bois de campêche pour la Hollande; 18 quintaux d'étain, 19 de plomb, 4000 verges de Flanelle pour Hambourg; 97 quintaux de plomb pour le Sund; 2000 piéces d'étoffes, 400 douzaines de bas pour Cadix; 500 quintaux de plomb pour Smyrne; 1345 ℔ de thé, 1345 ℔ de moire pour Corck.

Le Port de Londres ſera ouvert dans peu de jours pour l'importation des grains de l'Etranger, ſur la demande qui en a été faite au Parlement.

Les Marchands de Londres ont freté pluſieurs Vaiſſeaux pour faire venir du froment de Dantzick auſſitôt que les Ports de la grande Bretagne ſeront ouverts pour cette denrée.

Le froment a cependant diminué de 2 ſchelins par quarter au marché du 6 de ce mois.

On apprend d'Yarmouth, que l'on y fait les préparatifs néceſſaires pour la pêche du marſouin & du veau Marin: on ſuivra la méthode dont les Hollandois ſe ſont ſervis ſur la côte de Hollande, & qui leur a été très-avantageuſe.

On mande d'Aberdeen que l'on y établira cet Eté une manufacture de toiles à voile.

Le Général Townshend, Gouverneur de Minorque, a donné la commiſſion d'embarquer pour cette Iſle, à la premiere occaſion, une grande quantité de plans d'oliviers.

L'on a donné 25 pour cent d'aſſurance la ſemaine derniere, ſur le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes l'*Amiral Pocock* venant de Manille, parce que c'eſt un vieux Vaiſſeau. Il y auſſi de fortes aſſurances ſur le *Boſcawen*, depuis les dernieres nouvelles qu'on en a reçues.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

*Prix des grains le 8.*

Le froment s'eſt vendu 46 à 49 ſchelins; la dreche 22 à 27; l'orge 18 à 21; le ſeigle 23 à 24, l'avoine 14 à 17 le quarter.

*De* BORDEAUX *le* 11 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici depuis le 2 juſqu'au 7 de ce mois 45 bâtimens, 3 viennent de Brême, l'*Harmonie*, Me. Ruchemeyre, la *Dlle. Anne Marie*, Me. Hillers, & la *Nimphe de la Mer*, Me. Vedemeyre : ils apportent 23 balles de laine, 20 fromages, 170 barriques de vuidanges à vin, 3 piéces d°. à eau-de vie, 30 barrils de goudron & 14, 100 barrils & 5 futailles de noir de fumée.

Sept arrivent de Hambourg, le jeune *Arnol* Me. Onnes, la *Dlle. Hanna*, Me. Bargham, le *Dauphin d'Abao*, Me. Clacton, *le Jeune Tobias*, Me. Marens, la *Suzanne Marguerite*, Me de Boer, l'*Amitié*, Me. Carſtens, l'*Aſtrée*, Me. Havemeiſtre : ils ſont chargés de 86 balles & 5 paquets de chanvre, de 5 barrils d'azur, de 2 tonneaux & 1 futaille de clincaillerie, de 2 pierres à filtrer, de 2 barrils & une barrique de poivre giroflé, de 89 tonneaux & 1 futaille de faux; de 12 rouleaux de toile à voile, de 90 cavettes de flacons de verre, de 18 balles de laine en rame, de 9 milliers & demi, un huitiéme & un ſeiziéme de pipaille, de 34 futailles 5 ballots, 50 feuilles, 22 barrils, 110 fonds, 10 deſſus & 2 tonneaux de cuivre de différente nature, de 137 barrils de fer blanc petit modele, de 9 millers & 3 huitiémes de merrain, de 8000 petits barrils & 2000 moyens de noir de fumée, de 3 tonneaux, 2 futailles & 94 torches de fil de laiton, d'un barril de vin du Rhin, d'une caiſſe de cornes à lanternes, d'un millier, 3 quarts & un huitiéme de millier de bois de 4 pieds, de 3 tonneaux & une futaille de mercerie, de 120 barriques & 6 tierces barriques de vuidanges à vin, de 3 tonneaux de cire jaune, de 16 quintaux de fer en tôle, de 70 barrils de beurre & 8 ſacs de gruau.

Deux viennent de Middelbourg, le *Daun*, Me. Janſſekat, & la *Fidele*, Me. Chriſtoffelſe, avec 40 fromages, 94 barrils de beurre & 1 grenier de charbon de terre.

Trois ont été expédiés d'Amſterdam, la *Concorde*, Me. Baker, les *Deux Freres*, Me. Tjerds & la *Protection des Amis*, Me. Popper; ils apportent 400 planches de ſapin de 20 à 22 pieds, & 400 de 12 pieds, 63 balles de bourre de bœuf & 210 fromages.

Un arrive de Newcaſtle avec un grenier de charbon de terre; 1 de Lubeck, le *Lys blanc*, Me. *Wieſſendorf*, avec 2300 planches de ſapin de 10 pieds & 7 de 27 pieds, 2 rouets, 40 piéces en bottes à eau-de-vie, 26 milliers, trois quarts un tiers & un ſeiziéme de merrain; 1 de Chriſtianſand, la *Demoiſelle Gieſche Marguerite*, Me. Hollerman, avec 210 ſoliveaux de ſapin de 20 pieds, 250 petits mâts de 30 à 40 pieds, 650 planches de ſapin de 11 pieds, 700 d°. de 5 pieds, 950 d°. de 10 pieds, 500 d°. de 5 à 6 pieds, & 2 petits mâts de 25 pieds, 42 avirons, 25 vuidanges à eau-de-vie, 10 barriques & 36 petits barrils d°. à vin.

Six ſont arrivés de Roterdam, les *Freres réjouis*, Me. Altena, la *Marie Eliſabeth*, Me. Karſten, l'*Huybregt* & *Janetie*, Me. Berkel, la *Marie*, Me. Bible, la *Marie*, Me. Emeer & les *Quatre Amis*, Me. Smeer; ils apportent 5 ſaumons & un caiſſon d'étain; 7 barriques, 3 barrils 4 futailles de brun rouge, 7 tonneaux & 5 balles de fil de fer, 4 greniers de charbon de terre; 28 barrils, une botte d'acier; un paquet de limes; 44 chaiſes de commodité; 8 tines de poix de Bourgogne; 491 quintaux & 50 ℔ de fer en barre; 2 barrils de litharge; 1 barrique de ſanguine; 994 planches de chêne de 18 à 20 piéds, 30 d°. de 17 pieds, 603 d°. de 14 pieds, 65 de 10 à 12 pieds, 126 d°. de ſapin de 10 à 12 pieds, 400 d°. de 8 à 10 pieds, un grenier de bois de ſapin; 21 barriques, 12 piéces, 3 futailles de garance, 120 quintaux & 20 ℔ de fer de fonte, 8 barrils de beurre; 2448 fromages; 19 tonneaux 14 coffres, 5 barriques, 2 futailles de lin peigné & en rame; 3 paquets, 1 ballot de baleine; 31 barrils de clous; 1 demi-tonneau, un barril, un coffre de girofle, un tonneau de colle de Flandre; 4 caiſſes d'indeplatte; 6 fleaux de fer à balances;

5 barriques de ſouffre en canon ; un caiſſon d'allumettes ; 6 paniers de poëles à frire ; 49 quintaux, 50 paquets & 20 ℔ de fer en feuilles ; 3 coffres, 3 futailles de vaſes de cuivre ; 2 barrils, 2 caiſſes, un panier de clincaillerie ; 1 futaille de fil de laiton ; 12 barrils d'azur ; 24 barriques de vuidanges à vin ; 1 barril, un coffre de moulins à café, 20 ℔ de gomme laque ; 5 quintaux, 25 feuilles, 3 caiſſons de fer en tôle ; 23 rames de papier ; 10 livres de cinabre ; 90 buches, un grenier de bois de Ste. Marthe, 74 piéces 1 grenier de bois jaune ; un panier de vernis ; une barrique de poivre giroflé ; 4 coffres de pipes ; 12 barrils, 2 barriques de céruſe commune ; 6 rouleaux de plomb en planches ; 4 quintaux, 95 ℔ de fonds & de deſſus de chaudieres ; un barril de potaſſe ; un ſuron de canelle ; une caiſſe de porcelaine ; un panier de verres à boire ; 30 barriques de couperoſe ; une caiſſe d'outils à tirer le vin ; 1 barril de dez de cuivre à coudre.

Un vient de Rouen l'*Eolle*, Me. Poitou, avec 21 paniers de fayance ; 2 lampes de criſtal, 450 ſacs de farine ; 63 barrils de clous par entrepôt ; 12 barriques de blanc d'Eſpagne ; 20 monts de plâtre ; 4 demi-muids de cidre. Un arrive de Marans, l'*Aimable*, Me. Condran, avec 14 milliers de feuillard ; 1 de Nantes, le *Ceſar*, M. Langlois, avec 803 paquets de feuillard, 70 chemiſes garnies ; 54 paires de ſouliers d'homme ; 2 enclumes, 24 futailles de clous ; 116 paquets de fer en verge ; 22 balles de toile ; 120 tonnes de froment, 1 coffre de clincaillerie ; 1 de St. Martin, le *St. Vincent*, Me. Kignart, avec 145 quintaux de fer en barre ; 1 de St. Vallery, le St. *Charles*, Me. Toulorge, chargé de 50 tierçons de bœuf par entrepôt ; de 100 dames-jeannes auſſi par entrepôt, de 4 ballots de chanvre ; de 4 paniers de bierre ; de 50 ſacs de froment ; de 36 d'avoine ; de 72 de pois ; de 40 d'orge, de 21 de ſeigle : 2 ſont venus de Rédon, la *Marie-Magdeleine*, Me. Kevinard, & le St. *François*, Me. Juhelain, avec un demi millier de merrain à barriques & 2 milliers d°. à demi-barriques. Trois arrivent de Dublin, la *Providence*, Me. Kinley ; l'*Heureux retour*, Me. Walling ; le *Jeune Aryde Maſſeluys*, Me. Boogart, avec 2 greniers de charbon de terre ; 59 frequins de beurre par entrepôt, 32 barrils de bœuf & 12 tierces barriques de ſaumon ſalé.

Deux ſont arrivés de St. Domingue, le *Jean-Francois*, Capitaine Dufau & la *Dordogne*, Capitaine J. Sarroux ; ils apportent 53 barriques, 9 barrils 121 futailles 7 ſacs, 9 tierçons, 66 quarts un ancre de caffé ; 106 barriques, 3 quarts de ſucre brut ; 156 barriques, un barril, 2 ancres, 5 quarts de ſucre terré ; 3 barrils, une barrique 5 futailles d'indigo ; 3 greniers de bois de Gayac, 1 grenier de bois de teinture ; 5 caves de ſirop ; 11 barrils de confitures ; 1 quart de riz en paille.

Un eſt arrivé de la Louiſianne, la *Félicité*, Capitaine Souché, avec 23 balles 1 ballot, 45 paquets de pelleterie, 17 peaux de cerf ; 18 paquets de peaux de caſtor ; 11 paquets de peaux de chevreuil ; 1 grenier de bois de campêche ; 11 barriques 1 quart d'indigo ; 1 barril de riz. Un autre venu des Colonies, la *Dordogne* Capitaine Duperrier, chargé de 63 barriques de ſucre brut ; 2 barrils 3 tierces, 1 quart d'indigo ; 7 barriques, 2 ſacs, 4 quarts, 7 ancres de caffé.

Deux ſont venus de Bayonne, Capitaines Dufourq & Neau : ils apportent 2 barrils de vin d'Eſpagne ; 18 barrils, une demi-barrique de bœuf ſalé, 6 milliers & demi de merrain ; 50 batons de 10 pieds ; une barrique de cidre ; 502 avirons bruts ; 12 balles de regliſſe ; 16 barrils de ferremens ; une barrique d'eau-de-vie d'Andaye, 268 paquets de feuillard, 4 barriques de jambons : 116 barrils de cuiſſes d'oies ; 12 caiſſes d'eau-de-vie, le tout par entrepôt.

Un eſt arrivé de Dromthon, le *Palmier*, Me. Kruſe, avec 600 planches de ſapin, de 10 pieds & 700 de 4 pieds ; 1 de Chriſtiana, le *Salvator*, Me. Hanſied, avec 4100 planches de ſapin de 10 pieds ; 2000 de 11 pieds, 700 de 5 à 7 pieds ; 2 petits mâts de 40 pieds, 48 ſoliveaux de 24 à 26 pieds ; 6 douzaines de manches de gaffes ; 3 barrils de goudron ; un de Bilbao, le St. *Nicolas*, Me. Deabriſqueta avec 16 balles de laine en rame, 24 vuidanges à eau-de-vie ; 1 de Morlaix, la *Ste. Anne*, Me. Legot, avec 25 barrils de ſuif ; un millier de merrain, 2494 douel-

les longailles, 1128 d°. fonçailles, 2 monts de platres, & 1 de Dunkerque, l'*Eſpérance*, Mᵉ. Ardouin, avec 30 barrils d'amidon; 12 peaux d'ours, 248 d°. de martres & 12 d°. de loups cerviers.

Il n'y a point de variation dans le prix des marchandiſes, ſi ce n'eſt dans les ſucres blancs premiere ſorte qui ſont de 56 à 58ᵗᵗ le quintal. Le gingembre confit eſt à 30 ß la ᵗᵗ, & les citrons confits ſont à 14 & 15 ß. auſſi la ᵗᵗ.

### De Rennes *le* 15 *Mai* 1765.

*Prix des grains dans la Généralité de Bretagne.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à Vitré, 11 ᵗᵗ 3 ß 5 ₰; à Rennes, 14 ᵗᵗ 1 ß 7 ₰; à St. Malo, 19 ᵗᵗ 14 ß 3 ₰; à St. Brieuc, 16 ᵗᵗ 13 ß; à Treguier, 18 ᵗᵗ 15 ß; à Lannion, 18 ᵗᵗ 7 ß 1 ₰; à Morlaix, 17 ᵗᵗ 12 ß 11 ₰; à Breſt, 21 ᵗᵗ; à Quimpert, 15 ᵗᵗ 12 ß; à Hennebont, 18 ᵗᵗ 18 ß 9 ₰; à Auray, 19 ᵗᵗ 12 ß 8 ₰; à Vannes 18 ᵗᵗ; à Pontivy, 14 ᵗᵗ 7 ß 8 ₰; à Redon, 15 ᵗᵗ 12 ß; à Nantes 16 ᵗᵗ 10 ß 8 ₰.

### De Metz *le* 15 *Mai* 1765.

*Prix du froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à Metz, 11 ᵗᵗ 16 ß 3 ₰; à Toul, 10 ᵗᵗ 14 ß 5 ₰; à Verdun, 10 ᵗᵗ 4 ß; à Sedan, 14 ᵗᵗ 14 ß; à Montmédy, 11 ᵗᵗ 13 ß 4 ₰; à Longwy, 12 ᵗᵗ; à Thionville, 13 ᵗᵗ 1 ß 9 ₰; à Sarrelouis, 13 ᵗᵗ; à Vic, 9 ᵗᵗ 19 ß 6 ₰; à Sarrebourg, 12 ᵗᵗ; à Phalsbourg, 12 ᵗᵗ 14 ß.

### D'Amiens *le* 17 *Mai* 1765.

*Prix du froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier à Amiens, 16 ᵗᵗ 10 ß; à Abbeville, 13 ᵗᵗ 1 ß 6 ₰; à Doullens, 13 ᵗᵗ 9 ß 8 ₰; à Mondidier, 13 ᵗᵗ 5 ß 6 ₰; à Peronne, 13 ᵗᵗ 2 ß 2 ₰; à St. Quentin, 14 ᵗᵗ 16 ß 5 ₰; à Boulogne, 16 ᵗᵗ 17 ß 9 ₰; à Calais, 17 ᵗᵗ 2 ß 10 ₰.

### De St. Valery *ſur Somme*, *le* 16 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici 9 Bâtimens pendant les 15 premiers jours de ce mois; ſavoir, le *Pont-Neuf*, Capitaine Philippe, venant de Newcaſtle, chargé de charbon de terre; la Stᵉ. *Anne*, Capitaine J. L. Pereira, de Porto, avec du ſumac; le St. *Jean*, Capitaine J. Blavet, le St. *Jean-Baptiſte*, Capitaine Danſy; le *Marquis de Gamache*, Capitaine Jacques Blavet; le St. *Eſprit*, Capitaine Petit, tous de la Rochelle, chargés de ſucre & d'eau-de-vie; l'*Oranger*; Capitaine Jacques Darras, de Caen, avec du papier & de l'aigre; la Stᵉ. *Anne*, Capitaine Geitenan, & la *Prudence*, Capitaine A. Pieters, de Roterdam, le premier ſur ſon leſt, & le ſecond avec du poivre, de l'azur & de la colle.

Le froment s'eſt vendu 28 à 29 ß; le ſeigle & l'orge, 13 à 14 ß & l'avoine, 12 ß le boiſſeau meſure de Paris.

### De Caen *le* 17 *Mai* 1765.

*Eclairciſſemens ſur les différentes étoffes de laine qui ſe fabriquent dans la Généralité de cette Ville.*

On fabrique à Caen, des *ſerges*, des *frocs* & des *reveſches*. Les laines des environs de cette Ville & du Pays d'Auge ſont les matieres de ces étoffes. Ces laines valent depuis 22 ß juſqu'à 28 ß. Les ſerges ont une aune de large, les frocs une demi aune, & les reveches 3 quarts. La piéce de ſerge contient 47 à 50 aunes; la piéce de froc, 38 à 40, & la piéce de reveche, 40 à 42. Les ſerges valent prix moyen, 115 ᵗᵗ, les frocs 100 ᵗᵗ & les reveches 96 ᵗᵗ la piéce.

Il ſe fabrique à Bayeux des *eſtaminets*, des *ſerges*, des *reveches*, des *demi-draps*, des *tirtaines croiſées* & des *tirtaines unies*. Ces étoffes ſont faites avec des laines des environs de Caen, du Cotentin & du Pays d'Auge. La largeur des eſtaminets eſt de 15 ſeiziémes, celle des ſerges d'une aune, celle des reveches de 2 tiers, celle de demi-draps, de 2 tiers, celle des tirtaines croiſées, de 9 ſeiziémes, & celle des tirtaines unies, de 2 tiers; les piéces ont de longueur 29 aunes pour les eſtaminets, 25 à 28 pour les ſerges, 20 à 22 pour les

revêches, 22 à 24 pour lès demi draps, 28 à 30 pour les tirtaines croiſées & autant pour les tirtaines unies : le prix moyen des premieres eſt de 137 ℔; celui des ſecondes de 76 ℔, celui des troiſiémes de 66 ℔, celui des quatriémes de 63 ℔, celui des cinquiémes, de 50 ℔, & celui des dernieres de 63 ℔ la piéce.

On fait à Vire des draps fins de toutes couleurs, en une aune & en 5 quarts, des moyens & des communs d'une aune, on y employe des laines, du Cotentin, du Berry, de la Sologne, de la Beauce, depuis 34 ß juſqu'à 42 ß la ℔. Tous ces draps ont 13 à 14 aunes de longueur, la piéce, dont le prix moyen eſt de 93 pour les fins d'une aune, de 112 ℔ pour ceux de 5 quarts, de 76 ℔ pour les moyens, & de 53 ℔ pour les communs. Cette fabrique eſt conſidérable.

Il ſe fabrique à Condé & dans les Paroiſſes des environs, des tirtaines fortes, des droguets croiſés, de grands & de petits droguets unis. La chaine de ces étoffes eſt de fil de chanvre, & la trame de laine dont le prix eſt depuis 15 ß juſqu'à 32 ß la ℔; les tirtaines fortes, les droguets croiſés & les grands droguets ont une $\frac{1}{2}$ aune de largeur, les droguets unis, une $\frac{1}{2}$ aune $\frac{1}{10}$, & les petits droguets, une $\frac{1}{2}$ aune. Toutes ces étoffes ont 33 à 37 aunes de longueur la piéce, dont le prix moyen eſt pour les tirtaines fortes, de 71 ℔, pour les droguets croiſés 65 ℔, pour les grands, 40 ℔, & pour les petits & les unis, 32 ℔.

Il ſe fabrique à St. Lo des ſerges fortes, des finettes, des raſes & des groſſes : on y emploie des laines du Cotentin, du Beſſin & du Bocage, du prix de 41 ß à 50 ß. Ces étoffes ont une aune de large. Leur longueur eſt de 30 à 35 aunes pour les ſerges fortes, de 45 à 48 pour les finettes, de 58 à 60 pour les raſes, & de 50 à 55 pour les groſſes. Le prix moyen de la piéce eſt pour les premieres de 185 ℔, pour les ſecondes, de 284 ℔, pour les troiſiémes, de 284 ℔, & pour les quatriémes, de 175 ℔.

Cherbourg fabrique des draps blancs forts & des cariſis. On y emploie des laines des environs de la Hogue & du Cotentin, dont le prix eſt de 43 à 50 ß la ℔. les draps ont une aune de large, & les cariſis, une & demie. La piéce des draps a 25 à 30 aunes de longueur, & celle des cariſis 23 à 27. Leur prix moyen eſt de 146 ℔ pour les draps, & de 61 ℔ pour les cariſis.

Il ſe fait à Valognes des draps blancs noirs & mêlés avec de la laine du Cotentin depuis 43 juſqu'à 47 ß la ℔. Ces draps ont une aune de largeur & 23 à 25 de longueur la piéce, dont le prix moyen eſt de 200 ℔.

## De Rouen *le 17 Mai.*

Il eſt entré dans le port de cette Ville, du 8 au 15 courant :

Le *Jeune Dethart*, Capitaine Jurgen-Barckhorn, venant de Brême; la Galiotte *la Nouvelle Eſpérance*, Capitaine Picters-Dercks, venant d'Hambourg; la *Dame Chriſtine-Elizabeth*, Capitaine Caſper-Muntzenberger, venant de Lubek; *La Ville de Rotterdam*, Capitaine Warner-Puters, venant de Rotterdam. Leurs chargemens conſiſtent en 259 balles & ballots de laine; 1 grenier de Groiſil; 15 barrils de beurre; 6 barrils & 33 bottes d'acier; 403 pains de fromages; 1 tonneau & 1 baril de creuſets; 1 panier & 1 paquet de jambons; 14 tonneaux de plumes à écrire; 26 tonneaux de cire jaune; 1 futaille de moulins; 1 barril de ſaffre; 403 planches de cuivre; 54 buches de bois violet; 470 barres de fer; 211 ſaumons de plomb; 3 tonneaux de faux; 2 caiſſes de viande fumée; 1 tonneau de boiſerie; 3 caiſſes de pelleterie; 2 greniers de planches de ſapin; 208 flutes de goudron; 9 ballots de lin; 46 barrils de morue; 3 futailles de ſouffre; 54 futailles de céruſe; 58 futailles de garence; 1364 buches de bois de teinture; 4 balles de crin; 10 pieces & 30 barrils d'huile de morue; 28 barrils de fil de fer; 3 futailles de tourneſols; une boîte d'indes; une futaille de ſucre en pain; 28 barrils d'argent vif; 2 barrils d'orge; 4 barrils de rouge brun; 2 barriques & un barril de vermillon; 10 pieces d'huile de lin; 8 pieces d'huile de baleine; 2 paquets de baleine; un ballot de muſcade; 2 futailles de ſandaraque; une futaille de gomme; 6 barrils d'azur; une balle de poivre; un barril de limes; un coffre de pipes; 100 bottes de fil de lai-

ton ; 19 boucauds, 13 barriques, 27 barrils, 10 caiſſes, 4 balles, 23 ballots & paquets de diverſes marchandiſes.

Les Capitaines Noé Gautier, de Jerſey, & Guillaume Magde, de Cheſter, ſont auſſi arrivés. Leurs Bâtimens ſont chargés d'un grenier & de 3000 ℔ de bois de Campêche, & de 1109 ſaumons de plomb.

Les Capitaines Martinus Boſſchers & G. Taveme Vent, d'Oſtende, ont apporté : 179 barrils de riz ; 4 barrils de litharge ; 7 futailles d'alun ; 6 futailles de vitriol ; 3 futailles de gomme ; une barrique de ſucre ; 5 futailles d'émery ; une boîte de cornes à lanternes ; 36 nattes de nacre de perles ; 3 barriques de piment ; 24 dents d'éléphant, & une barrique de couperoſe.

Le Capitaine Yves Legueu, venant de Charente, eſt arrivé avec de l'eau-de-vie.

Le navire du Capitaine Pierre de Harou, venant de Bayonne, eſt chargé de 5 barriques, 5 barrils & un panier de jambons ; de 19 barrils de cuiſſes d'oies ; de 21 balles de laine ; de 38 balles & 1 ballot de coton ; de 197 buches de bois de buis ; de 19 futailles de dégras ; de 6 barrils d'indes ; de 2 caiſſes de chocolat ; de 20 balles de réglisſe ; de 9 balles de laine griſe ; de 382 buches de bois de Campêche. Le reſte du chargement eſt en vin.

Le Bâtiment du Capitaine Pierre Fourcy, de Nantes, eſt entré chargé de 199 balles & ballots de coton ; d'un barril de carret ; de 13 barriques d'ocre ; de 7 madriers de bois d'Acajou ; de 46 buches de bois de Sainte Marthe ; de 125 dents de morphil ; de 14 ſacs de caffé ; de 74 buches de bois de caliatour, & d'un grenier d'ardoiſe.

Les toiles écrues, fleurets & blancards ont été vendues, le 13 de ce mois, au nombre de 370 pieces, 158 ℔ les 100 aunes ; dito les blanches 164 ℔ ; les 111 aunes de crochet égales à 125 aunes de Paris pour 100 aunes.

### De Marseille *le* 20 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici pendant le courant du mois dernier, 8, 650 charges de froment du Levant, 3, 550 d'Italie & 16, 020 de de France. Par le recenſement que l'on a fait le 6 de ce mois de la quantité de bled qui ſe trouve dans cette Ville, on a été aſſuré qu'il y en avoit 100, 316 charges au pouvoir des particuliers. D'ailleurs, la récolte s'annonce très-bien, & donne les plus flateuſes eſpérances. Auſſi le prix du bled eſt-il diminué.

Le froment venu par la voie de la Hollande eſt à 22 ℔ la charge, peſant environ 243 ℔ poids de marc ; celui de Bretagne & de Normandie, à 20 & 21 ℔ ; celui de l'Archipel, à 23 ℔ ; celui de Morée, à 20 ℔ ; celui d'Acre, à 17 & 18 ℔ ; celui de Sardaigne, à 22 & 23 ℔ ; celui de Bourgogne, à 18 ℔ ; celui de Languedoc, à 23 & 26 ℔ 10 ß, & celui de Provence, à 27 & 32 ℔.

### De Paris *le* 22 *Mai* 1765.

Le Roi vient de rendre un Edit par lequel S. M. a étendu les diſpoſitions de celui du mois d'Août dernier, contenant réglement pour l'adminiſtration des Villes & principaux Bourgs du Royaume, à toutes les autres Villes & Bourgs ſans diſtinction du nombre d'Habitans qu'elles peuvent contenir ; ainſi S. M. a ſupprimé les Officiers municipaux créés en titre dans tous les lieux où il y en avoit d'établis, & elle a ordonné que tous leſdits Officiers ſeroient remplacés par des ſujets choiſis librement par les Habitans de chacune deſdites Villes & Bourgs. Cet Edit contient un réglement uniforme pour l'ordre politique de chacune deſdites Villes & Bourgs, en proportion de leur étendue. Les corps des Villes où il ſe trouveroit 4500 Habitans ou plus, ſeront compoſés d'un Maire, de quatre Echevins, de ſix Conſeillers de Ville & d'un Sécretaire Greffier. Ceux des Villes & Bourgs où il y aura depuis 2000 juſqu'à 4500 Habitans, ſeront compoſés d'un Maire de deux Echevins, de quatre Conſeillers de Ville, d'un Syndic Receveur & d'un Sécretaire Greffier : & dans toutes les autres Villes & lieux où il n'y aura pas 2000 Habitans, le Corps de Ville ſera compoſé de deux Echevins, de trois Conſeillers, d'un Syndic Receveur & d'un Sécretaire Greffier. Tous ces Officiers ſeront élus par la voie du ſcrutin, à la pluralité des ſuffrages des Notables deſdites Villes ; ces Notables ſeront eux-mêmes élus par la voie du ſcrutin par

un Député de chacun des Corps & Communautés établis dans les Villes ou Bourgs.

Cet Edit, par les regles qu'il contient, paroît avoir prévu toutes les difficultés qui auroient pu se rencontrer à l'élection des Officiers municipaux, & les Corps municipaux vont à ce moyen se trouver si bien composés, qu'il y a lieu de penser que ces places seront désirées des personnes les plus distinguées des Villes, & qu'il n'y aura point de famille dans les siécles futurs, qui ne se fasse un plaisir de citer comme un titre honorable, l'Echevinage de ses ancêtres.

Effectivement, aux termes de cet Edit, le Maire ne pourra être choisi que parmi les anciens Maires ou Echevins, les Echevins, que parmi les Conseillers de Ville, les Conseillers de Ville, que parmi les Notables; & les Notables n'auront acquis cette qualité que par la réunion du plus grand nombre des suffrages des Députés de tous les Corps de leur Ville.

Il ne paroît pas possible de douter qu'avec le secours de Corps ainsi composés, l'on ne parvienne au but que la sagesse du Législateur s'est proposé, qui est le rétablissement de l'ordre dans l'administration des biens des Villes & le soulagement des peuples, par la diminution des Octrois dont ils sont maintenant chargés.

Le Législateur paroît avoir considéré comme la régle d'économie la plus certaine qu'il pût prescrire, la nécessité de faire délibérer les Notables sur toutes les dépenses, & d'en faire compter les Receveurs devant eux, afin qu'ils pussent rayer toutes celles qui n'auroient pas été par eux convenues ou légitimement ordonnées: & pour s'assurer d'autant plus de l'exécution de cet Edit, ainsi que de celui du mois d'Août dernier, il a renvoyé la connoissance des contestations qui naîtroient à cette occasion, aux Juges ordinaires des lieux, sauf l'appel en la Grand-Chambre du Parlement.

Cet Edit fut enregistré au Parlement Vendredi dernier, 17 de ce mois.

Il paroit aussi un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 de ce mois, qui permet aux sieurs Joseph & Michel Alcock d'établir dans la Ville de Rouanne en Forez, une manufacture de clincaillerie, taillanderie & bijouterie, façon d'Angleterre.

Il a été procédé le 29 Avril dernier, à l'adjudication définitive du nouveau pont de pierre à construire dans la Ville de Tours sur la Loire. Cette adjudication avoit été ordonnée par Arrêt du Conseil du 19 Juin 1764. Les Adjudicataires sont les sieurs François Moreau, Joseph Derouet & Gabriel René Gascheau, pour le prix & somme de 3, 578, 057 ℔.

MM. Gueau de Reverseau & Caze de la Bove, tous deux Conseillers au Parlement, viennent d'obtenir l'agrément de Sa Majesté pour chacun un office de Maitre des Requêtes.

Le premier succéde à M. Lepileur, & le second à M. Feydeau de Brou, mort Intendant de Rouen.

Il a été expédié pendant le mois dernier de Ronchamp, 198 quintaux de froment pour Béfort; de Mouthe, 29 pour la vallée du lac de joux; de St. Bear, 399 pour Arres & Asthiés; de Cherbourg, 442 pour St. Sebastien; de Quimper, 2640 pour l'Espagne.

Il a été expédié pendant le mois dernier de Béhobie, de Handaye & de St. Jan-de-Luz, 430 quintaux de froment pour l'Espagne; d'Arcey 388 pour Béfort; 3 d'Entrevaux pour le Pujet; 24 de Sallagriffon & de la Rochette pour le Comté de Nice.

*Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS, MM. | Parties. | Lettres. | Prochain paiment. Mai. |
|---|---|---|---|
| Hargenvilliers, | 1e. | L. | 24 |
| Boscheron, | 6e. | L. | 25 |
| Reynal, | 10e. | L. | 25 |
| Depigis, | 11e. | M. | 25 |
| Castelle, | 12e. | M. | 25 |
| Clouet, | 19e. | L. | 25 |
| Delarue, | 22e. | M. | 25 |
| Amyot, | 23e. | M. | 25 |
| Penchein, | 25e. | L perp. M vitg. | 25 |
| Baroy, | 27e. | J. | 31 |
| Lenoir, | 45e. | J. | 25 |
| Delarue fils, | 50e. | L. | 25 |
| Pannellier, | 63e. | L. | 24 |

## COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mai 1765.* | *Du Lundi 20.* | *Mardi 21.* | *Mercredi 22.* | *Jeudi 23.* |
|---|---|---|---|---|
| Actions des Indes. | an. 880. / 1re. ap. 1185 / 2e. ap. 1385 | 1182 ½ / 1382 ½ | 1182 ½ / 1390 | 1190 / 1390 |
| Emprunts de la Comp. | | | | 444 |
| Promesses à 5 p ⅌ | | | | |
| Promesses à 4 p ⅌ | 35 | 34 ½ | | 34 ½ |
| Actions des Fermes. | 997 ½ | 997 ½ | 997 ½ | 997 ½ |
| Lots de la 3e Loterie. | 8e. t. 16 ½ / 12e. 21 ½. 13e. 26 ½ | 8e. 16 ½ / 13e. 26 ½ | 6e. 8e. 16 ½ | 6e. t. 16 ½ / 13e 26 ½ |
| | | | | |
| Amortissement. | 8 ½ | 8 ½ | 8 ½ | |
| 2 ß p H du Dixiéme. | 8 ¾ | 8 ½ | 8 ½ | 8 ½ 8 ¾ 5m. |
| Annuités. | 441 | 442 | 442 | |
| Coupons d'annuités. | 87 | 87 | 87 | 88 |
| Emprunt de 50 millions | 14 ¾ | 14 ¾ | 14 ¾ | 14 ¾ 15 ¼ 5m |
| Colonies, 1759. | | 16. | | 16 ½ |
| Canada. | 35. 36. 10m | 34. | 34 ½ 36. 10m. | 36 10m |
| Époques. | 8e. 17. | 5e. 11 ½. | | |
| *CONTRATS.* | | | | |
| Sur la Ville. | | | | |
| A 4 p ⅌. | | | | |
| 3 p ⅌ sur les Cuirs. | | | | |
| 2 p ⅌ sur les Postes. | | | | |
| Bretagne. | | | | |
| Languedoc. | | | | |
| Bourgogne. | | | | |
| Sur le Clergé. | | | | |
| Tailles. Glié de Paris. | | | | |
| Tailles. de Province. | | | | |
| *CHANGES.* | | | | |
| Amsterdam. | 56 ⅜ | 56 ⅜ | 56 ¼ | 56 ¼ |
| Londres. | 31 | 31 | 31 | 31 |
| Hambourg. | 179 | 179 | 179 | 179 |
| Madrid. | 15 4 | 15 4 | 15 4 6 | 15 4 6 |
| Cadix. | 15 1 6 | 15 1 6 | 15 2 | 15 2 |
| Livourne. | 97 | 97 | 97 | 97 |
| Lyon, *Pâques*. | au pair. | au pair. | au pair. | au pair au ⅛ bes |

## AVIS.

*Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere* gratis *tous les Avis relatifs au C merce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* Dufr *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de l*

*Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 fol feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1765.

# GAZETTE DE COMMERCE.

*ANNÉE* 1765. Du Samedi 2 Février.


EXPLICATION *de la propriété de l'électuaire préſervatif contre la morve des chevaux, & de la façon qu'on doit obſerver pour en faire uſage.*

CEt electuaire eſt un ſpécifique infaillible contre la morve des chevaux, il en préſerve tous ceux qui n'en ſont pas encore attaqués, & il en guerit les malades dont les viſceres ne ſont pas léſés & ulcérés de la matiere morveuſe.

Pour préſerver un cheval ſain & pour le garantir de la maladie morveuſe, on donne à ce cheval le médicament trois ou quatre jours conſécutifs ; tous les jours une fois au matin, & on eſt aſſuré que ce cheval eſt à l'abri de la maladie, & eſt garanti de ne la pas contracter, s'il étoit même expoſé à la communication par l'accompagnement de pluſieurs chevaux morveux dans une écurie infectée, où il pourra habiter avec eux ſans en être atteint. Il faut pourtant obſerver dans un cas pareil de ne pas négliger de donner à ce cheval ſain, tous les jours une fois au matin, de l'électuaire préſervatif, & de continuer pendant le temps qu'il habite avec les chevaux malades de morve : cette précaution eſt d'autant plus néceſſaire pour conſerver au ſang ſa bonne qualité & pour le rendre *inſuſceptible* de l'impreſſion épidémique, que d'ailleurs le VIRUS morveux infiniment pénétrant, pourroit s'inſinuer dans la maſſe ſanguine, & la diſpoſer à la corruption.

Les expériences faites de ce reméde, tant ſur l'éffet préſervatif que ſur le curatif, ſont conſtatées par des lettres autentiques dont l'Auteur du reméde ne prétend faire uſage que vis-à-vis des perſonnes qui aiment à être perſuadées par des atteſtations. Il porte toute ſa confiance en celles qui voudront éprouver elles-mêmes la bonté du médicament, & qui en ſeront ſatisfaites par le ſuccès favorable qu'elles en retireront.

Il borne ſon reméde poſitivement à l'effet préſervatif, parce qu'il ne peut être donné qu'au hazard à un cheval attaqué de la morve. Les chevaux dont les viſceres ſeront léſés & ulcérés de la matiere morveuſe, n'en pourront pas être gueris, il eſt très-difficile de juger avec certitude de l'état intérieur du cheval par les ſignes exterieurs, & par conſéquent toujours incertain d'en eſpérer l'effet du reméde.

L'électuaire contre la morve guerira certainement tous les chevaux de la maladie, auxquels la matiere n'aura pas encore endommagé les viſceres, & auxquels le ſang ne fait qu'épurer la mauvaiſe qualité par les glandes de la membrane pituitaire ; il ſe forme alors dans les ſinus frontaux un dépôt d'une matiere viſqueuſe & purulente, qui coule par les naſeaux : ce n'eſt pourtant pas une conſéquence pour que nombre de perſonnes prétendent fixer dans cette partie la cauſe de la maladie locale ; elle eſt ſans contredit dans le ſang, & elle ne ſauroit être guerie par l'électuaire qui opere directement ſur le ſang & ſur les humeurs, ſi la cauſe & le ſiége de la maladie exiſtoit ſeulement dans la cavité frontale : la variété des effets produits



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

par la maladie dans le corps du cheval ſur différentes parties, peut être attribuée à l'humeur qui par une diſpoſition corruptible, acquiert toute la malignité du VIRUS morveux. Elle attaque les parties quelle arroſe, & les réduit en pourriture. Il en réſulte conſéquemment des effets différens qui dérivent des humeurs; ſi l'humeur qui filtre la mucoſité par les glandes de la membrane pituitaire, eſt chargée de la malignité morveuſe, il eſt certain qu'elle attaquera cette partie ſans que les viſceres, comme les poumons, le foie, &c. en ſoient léſés. Si au contraire une autre humeur dont la deſtination ſera de paſſer dans d'autres parties du corps, a contracté le venin, elle le communiquera au viſcere ſur lequel elle aura ſa direction; & quoiqu'alors les poumons, le foie, la rate ou les rognons en fuſſent totalement infectés, la matiere mucilagineuſe qui découle par les naſeaux du cheval, ſera néanmoins purulente, parce que le ſang qui ſépare & reçoit de nouveau les humeurs qui en émanent, participe à la mauvaiſe qualité, & cherche à s'en dépurer par les glandes de la membrane pituitaire.

L'Auteur du reméde a fait ſur les chevaux morveux une remarque qui lui a parue être un pronoſtique favorable de l'état intérieur du cheval pour en eſpérer la gueriſon. Les chevaux qui dans cette maladie gardent l'embonpoint, l'œil vif, & le poil luiſant naturellement, couché ſur la peau, dénotent les viſceres ſains & exempts de léſion; au-lieu que ceux auxquels les viſceres ſeront corrodés, deviennent maigres, le poil ſe hériſſe, ils perdent la force en dépériſſant, & meurent hétiques.

D'ailleurs, ce reméde contre la morve des chevaux, eſt auſſi bon curatif qu'il eſt préſervatif; ſon Auteur a gueri radicalement une quantité de chevaux morveux qui avoient été abandonnés de tous les Maréchaux, & condamnés à être tués: toutes les perſonnes n'obſervent pas les circonſtances qui ſe dénotent plus ou moins aux chevaux malades, & par leſquelles on pourroit juger de l'état intérieur de l'animal, pour diſtinguer celui ſur lequel le médicament pourroit faire ſon effet, d'un autre dont les ſignes ne laiſſent aucune eſpérance de gueriſon. Tous ceux qui donneront le reméde indifféremment aux chevaux morveux dans l'intention de les guerir tous, ne gueriront certainement que ceux dont les viſceres ſeront encore ſains, & comme le médicament ne peut opérer aucun effet ſur les chevaux dans leſquels les viſceres ſeront léſés, il eſt évident que dans ce cas, le reméde eſt expoſé à être décrédité par des perſonnes qui l'auront employé ſans cette réflexion: de plus, il arrivera très fréquemment qu'un homme s'imaginera de guerir ſon cheval morveux par un ſeul pot de l'électuaire: il interrompra la cure, parce qu'il ne voudra pas, ou il ne ſera pas en état de faire la dépenſe d'en acheter encore quelques pots pour un cheval qui n'en vaut pas les frais; il laiſſera périr ſon cheval de morve & il déclamera contre la bonté du reméde.

Toutes ces raiſons capables de produire ſur l'eſprit du public une mauvaiſe idée d'un médicament ſi ſalutaire, ont déterminé l'Auteur, pour éviter la méſintelligence de l'uſage de ſon reméde, à le borner poſitivement à l'effet préſervatif: les perſonnes qui préféreront le rétabliſſement d'un bon cheval à la dépenſe de quelques pots du médicament, & qui en feront pertinemment l'uſage, ſurtout à un cheval ſur lequel les obſervations des ſignes favorables tiendront lieu de l'intégrité & de la ſanté des viſceres, peuvent être aſſurées, par la continuation du reméde, qu'elles gueriront radicalement & ſans difficulté un cheval ainſi conſtitué.

L'Adminiſtration de ce reméde ſe doit faire de la maniere qui ſuit.

On prend avec une eſpatule de bois, de la groſſeur d'une groſſe noix de ce médicament, & on le porte à la racine de la langue du cheval, qui l'avalera avec aiſance & ſans réſiſtance.

On le donne trois fois par jour aux chevaux malades, c'eſt-à-dire, au matin, à midi & au ſoir, & on doit continuer ſon uſage juſqu'à la guériſon parfaite. Le reméde commence à faire ſon effet par une augmentation conſidérable d'écoulement de la matiere par les naſeaux. Il arrive auſſi que le cheval, après avoir pris le médicament pendant huit jours, jette de la matiere viſqueuſe par l'urine, ſigne évident d'un bon ſuccès & de l'effet de

## COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Décembre 1764.* | *Du Lundi 31.* | *Mar. 1er Ja. 1765.* | *Mercredi 2.* | *Jeudi 3.* |
|---|---|---|---|---|
| Actions des Indes. | an. 990 ; 1re. a. ; 2e. a. | | 1195 | |
| Emprunts de la Comp. | | | | |
| Promesses de la Comp. | | | 10 | |
| Actions des Fermes. | 970 | | 970 | |
| 3e Loterie Royale. | | | 790 | |
| Lots de la 3e Loterie. | 13 | | 13 | |
| Duplicata de la 3e. | | | | |
| Amortissement. | | | | |
| 2 ß p ℔ du Dixiéme. | | | 12 | |
| Annuités. | 431 | | 435 | |
| Coupons d'annuités. | 86 | | 87 | |
| Emprunt de 50 millions | 12 1/2 | | 12 | |
| Colonies, 1759. | | | 15 | |
| Récépissé des Monnoies. | | | | |
| Époques. | 10e. t. à 12 à 17. | | 17 | |
| Canada. | 31 | | 32 | |
| *CONTRATS.* | | FESTE. | | FESTE. |
| Sur la Ville. | | | | |
| A 4 p c. | | | | |
| 3 p c sur les Cuirs. | | | | |
| 3 p c sur les Postes. | | | | |
| Bretagne. | | | | |
| Languedoc. | | | | |
| Bourgogne. | | | | |
| Sur le Clergé. | | | | |
| Tailles. Glité de Paris. | | | | |
| Tailles. de Province. | | | | |
| Com. des Indes à 4 p c. | | | | |
| *CHANGES.* | | | | |
| Amsterdam. | 56 3/8 | | 56 1/2 | |
| Londres. | 30 2/8 | | 30 7/8 | |
| Hambourg. | 177 1/2 | | 177 1/2 | |
| Madrid. | 15 5 6 | | 15 5 6 | |
| Cadix. | 15 4 6 | | 15 4 6 | |
| Livourne. | 94 1/2 | | 94 1/2 | |
| Lyon, *Rois.* | 1 1/2 perte. | | 1 perte. | |

## AVIS.

*Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi ; on y insere* gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

*Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

la force d'épûrer toute la malignité qui s'y eſt inſinuée, & qui ſouvent eſt la cauſe d'une corruption générale. Il guerit le farcin & la dartre de toute eſpèce ; la pouſſe, la toux invétérée & toutes les maladies qui proviennent d'un ſang acre & virulent.

Cet électuaire ſe conſerve très-long-temps dans ſa bonne qualité, il ne ſe gâte jamais : il ſe peut que par une eſpace conſidérable de temps, il devienne ſec & dur, alors on pourra le délayer avec un peu de miel bien purifié, pour lui rendre la vraie conſiſtence à en faire uſage.

Le pot qui renferme une livre & demie de ce médicament, ſe vend à 15 ℔ argent de France, ou 7 florins d'Allemagne, & afin que le public ne ſoit pas trompé par un électuaire faux ou contrefait, le pot du véritable & ſeul avoué par l'Auteur, ſera cacheté avec le même cachet dont on fera connoître l'empreinte.

NOTE. Il eſt néceſſaire d'obſerver que l'électuaire contre la morve des chevaux eſt compoſé avec du miel ; les chevaux ont pour la pluſpart des vers, & ils en ont tous dans l'eſtomac une eſpèce qui s'engendre & ſe multiplie dans ce viſcere lorſque le cheval mange ou qu'il boit quelque choſe de doux : il eſt évident que pendant le temps qu'on fait faire uſage de l'électuaire à un cheval, les vers s'en nourriſſent, & ſe multiplient de maniere qu'ils rongent ſouvent la membrane veloutée du ventricule, & cauſent au cheval des douleurs exceſſives. Pour obvier à cet inconvénient, il faut donner à tous les chevaux qui uſent de l'électuaire, tous les huit jours la poudre dont voici la compoſition.

Oethiops minéral, ſix onces.
Cinabre minéral, quatre onces.
Farine de feves, huit onces.

Réduiſez le tout en poudre très-fines, & mêlez le tout bien enſemble ; prenez de cette poudre une once à la fois & mêlez-la avec une portion d'avoine qui doit être légerement humectée avec un peu d'eau, afin que le cheval ne ſouffle pas la poudre. Vous donnerez cette doſe de poudre pendant la journée, toutes les fois que vous donnerez au cheval ſa portion d'avoine à manger, & vous continuerez cet uſage pendant deux jours de ſuite : vous verrez alors ſortir les vers morts avec les excrémens, & votre cheval n'en ſera plus incommodé.

EXTRAIT *de la Gazette de Londres, du Samedi* 12 *au Mardi* 15 *Janvier* 1765.

Londres le 11 Janvier ; on ſait par le Bureau de l'Amirauté, que le 17 Novembre dernier le Navire l'*Aigle*, Capitaine Mᵉ. *Jean Bilby*, armé en ce Port & freté à Elſeneur pour Briſtol, avec un chargement de merrain & de fer, a donné ſur la pointe des rochers qui ſont près des Iſles de Scilly, il y a talonné, mais par le ſecours qu'on lui a donné, il a été dégagé des rochers & s'eſt trouvé ſur un banc de ſable ; le lendemain on l'a fait entrer dans le Port Stᵉ. Marie, où il eſt en ſureté.

Charles-Town le 5 Novembre ; les réglemens obſervés dans la Penſilvanie n'ont point mis de droits ſur les riz importés dans cette Province. Quoiqu'au premier de ce mois, ſuivant le calcul qui a en été fait, il ſoit ſorti de ce Port ſeul plus de 100, 000 barrils de riz provenant de la récolte de l'année derniere. On aſſure qu'il y en a encore plus de 5000 à vendre, & les eſpérances que l'on a pour la récolte de cette année, parroiſſent ſi bien fondées, qu'on imagine que le riz ſera encore plus abondant que les autres années.

La *Molly Sloop*, Capitaine *Sinclair*, partie de la Jamaique pour la Georgie, s'eſt perdue la nuit du 4 Décembre, ſur l'Iſle de Cumberland. Le Capitaine & l'équipage ſe ſont ſauvés dans la Chaloupe, & ſont arrivés le 21 à Savanah.

Le Senau l'*Aigle*, commandé par *Jacques Hutton*, parti de ce Port pour Antigues a ſombré ſous voile le 8 Septembre dernier, étant en pleine mer, par les 28 degrés 4 minutes N. de latitude, & 65 degrés, 30 minutes de longitude eſtimée. L'équipage a demeuré 11 heures ſur la coque du Navire, juſqu'à ce que la mer ayant dégagé la chaloupe, l'ait fait remonter à flot : l'équipage s'y étant alors embarqué, a reſté 9 jours ſans avoir connoiſſance d'aucun bâtiment. Enfin le 9ᵉ. jour ils ont été reçus à bord d'un gros bateau de la Caroline ſeptentrionale allant à St Kits. Le Charpentier de l'Aigle étant mort 3 jours après qu'ils eurent quittés leur Navire, a ſervi de nourriture à

ſes camarades, & le jour même qu'ils ont été ſauvés par le bâtiment de la Caroline, ils alloient tirer au ſort pour faire mourir un d'eux pour le même ſujet.

Le *Royal Cumberland Sloop*, Capitaine N. *Robert Wiſe*, venant de la baye de Honduras à Londres, eſt entré ces jours ci dans ce Port, preſqu'ouvert de tous côtés.

On écrit le 20 Décembre d'Orabro, petite ville de Suéde, éloignée de 100 milles de Stockholm, que toutes ſortes de proviſions, telles que charbon de terre, &c. y ſont devenues extrêmement cheres; que cette cherté a tellement influé ſur les manufactures de fer, que pluſieurs Entrepreneurs de forges ont arrêté leurs travaux à cauſe de la cherté du charbon: ainſi il ne ſeroit pas étonnant que de pareilles circonſtances n'augmentaſſent debeaucoup le prix du fer.

On écrit de Vienne du 26 Décembre, que depuis la paix conclue entre les Vénitiens & les Algériens, le commerce de la Dalmatie Autrichienne, ſouffre prodigieuſement des pirateries de ces Barbareſques. Ils ont l'impudence de croiſer à l'entrée du golfe de Veniſe. Le Gouvernement fait armer pluſieurs Chebecs à Fiume & à Trieſte, leſquels ſe joindront à ceux de Naples pour écarter ces pirates.

Le *Prince Henry*, Capitaine *Chaffers*, venant de la Jamaique à Liverpool, a coulé bas à 40 lieues à l'Oueſt du Cap Clarc. L'équipage a été ſauvé par le Navire l'*Yorck*, Capitaine *Midleton*, qui l'a amené à Liverpool.

Le Navire le *petit Londres*, Capitaine *Grawford*, venant de Lamatte à Oſtende, eſt reſté ſur un banc de ſable à 3 lieues de l'O. de Boulogne.

De Cadix le 11 Décembre, on a viſité le Vaiſſeau François la *Paix*, de la Compagnie des Indes, qui avoit touché ſur une roche, on a vu qu'il n'a pas reçu le moindre dommage, ainſi il n'attend qu'un bon vent pour continuer ſon voyage à l'Iſle de Bourbon.

De Briſtol le 12 Janvier, le Navire le *Roi Indien*, Capitaine Hawtkins, a eu une terrible traverſée de Londres ici; la force du vent a emporté ſes voiles, une partie de la garniture de ſes mâts, & l'a preſque tout déſemparé; ſa cargaiſon a été fort avariée, pluſieurs de ſes Matelots ont été enlevés de deſſus le bord par la lame, cependant il n'y en a qu'un ſeul de noyé.

De Liverpool, le 11 Janvier; le *Grand St. Pierre*, Capitaine *Samuel Lowet*, venant de Boſton en ce Port avec du bois de conſtruction, a donné à la côte dans la baye de Carnarvon, la nature de ſa cargaiſon fait eſpérer qu'on en aura ſauvé la majeure partie, on eſt parvenu à relever le Navire, & à le faire entrer dans le Port, où on pourra le radouber.

Le Navire le *Guillaume* & la *Marie*, Capitaine *Donulſon*, chargé à Antigues pour Londres, a fait naufrage le 10 de ce mois entre Mountbay & le Cap Leſard. Le Capitaine & pluſieurs de l'équipage ont péri.

### De Marseille *le 19 Janvier* 1765.

*Prix des marchandiſes qui ont varié.*

Anis d'Alicante, 25 ℔ le *cent*; — barrilles, 17 ℔; — cendre de Sicile, 11 ℔ 10 ß; — campêche, 16 ℔; — cire du Levant, 145 à 155 ℔; — canefice, 18 ℔; — coton fin filé de Baza, 66 écus de 3 ℔ 4 ß; dito de Jéruſalem, 46 écus de 3 ℔ 4 ß; coton en laine d'Acre, 112 à 115 ℔; — étain en verge, 84 ℔; — encens 72 ℔; galle d'Alep & de Tripoly, 142 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc*; — gomme turique, 55 ℔ le *cent*; gomme adragante, 125 ℔; — laine d'Eſpagne, 42 à 76 ℔; — laine du Levant, 27 à 44 ℔; — laine de Barbarie, 19 à 27 ℔; — riz du Levant 16 ℔; — ſucres aſſortis, 44 ℔; — ſavon madré, 24 ℔ 5 ß; — ſuif d'Italie, 34 ℔ le *cent*.

Caffé du Levant, 32 ß la ℔; — caffé de la Martinique, 10 à 14 ß; — cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 ß; — cochenille 20 ℔ 10 ß; — jalap, 30 ß; — muſcade, 7 ℔ 7 ß; — ſoie du Levant, 12 à 15 ℔ la ℔.

### De Bayonne, *le 19 Janvier* 1765.

*Prix de quelques denrées*

Sucre blanc, 65 ℔ le *cent*, avec apparence d'augmentation; — ſucre commun, 53 à 54 ℔; — ſucre brut du Cap, 35 à 36 ℔; — huile d'olive, 38 ℔; — jambon, 45 ℔ le *cent*.

Caffé, 16 ß 6 d. la ℔; — cacao de Ca-

raque, 30 ß ; — cacao de Marragnan, 16 ß 6 d. ; — poivre 27 ß ; — canelle, 13 ℔ ; caffé du Cap, 12 ß la ℔ ; — piaſtres, 48 ℔ 10 ß le *marc*,

Le froment, 6 ℔ 10 ß la *conque*, péſant 65 ℔ *poids de marc* ; — bled d'Inde blanc, 3 ℔ ; — bled d'Inde rouge, 3 ℔ 10 ß la *conque*.

Le Navire la *Roſalie*, Capitaine *Lafargue*, venant du Cap, eſt arrivé au paſſage, ſon chargement conſiſte en ſucre, en caffé & autres marchandiſes.

Il a péri à la Tranche, près les ſables d'Olonne, 4 Navires Holandois dont un chargé de planches & de merrains pour Bordeaux, les autres ſur leur leſt ; le monde s'eſt ſauvé.

Deux autres Navires Normands ont eu le même ſort, & l'équipage n'a point péri.

Un autre Navire de Dunkerque, chargé de farine & de harengs pour Bordeaux, ainſi qu'un bâtiment d'Olonne, chargé de 10000 morues, y ſont auſſi péri.

D'Angouleme *le 19 Janvier 1765.*

Aux derniers marchés de cette Ville, le froment a valu de 7 à 7 ℔ 10 ß la *meſure*, peſant de 84 à 85 ℔ ; — le ſeigle, 6 ℔ ; — le bled d'Eſpagne, 5 ℔ 5 ß ; — la baillarge, 6 ℔ 5 ß ; — l'avoine, 3 ℔ la *meſure*.

De Nantes *le 26 Janvier 1765.*

*Prix des marchandiſes qui ont varié.*

Acquitées.

Caffé moka, 2 ℔ 6 ß la ℔ ; — caffé de Bourbon jaune en ſimple jonc, 18 ß ; — d°. en double jonc, 16 ß ; — d°. refait ou bénéficié en ſimple jonc, 15 ß ; — caffé de la Martinique en petit grain verd clair, 15 ß ; — caffé de St. Domingue, 14 ß ; thé boé en groſſes caiſſes, 2 ℔ 15 ß ; — d°. en demi-caiſſes, 2 ℔ 17 ß.

Non acquitées.

Poivre en balles d'environ 400 ℔, 1 ℔ 10 ß ; — indigo cuivré de St. Domingue, 6 ℔ ; — d°. violet pur, 7 ℔ 15 ß ; — d°. en poudre, 4 ℔ 15 ß ; — cochenille crie, 26 ℔ ; — rhubarbe, 17 ℔ la ℔.

Sucre terré ou caſſonade 2e. ſorte, 62 ℔ le *cent* ; — 3e. 57 ℔ ; — 4e. ou petit ſucre, 53 ℔ ; — d°. tête ou 5e. ſorte, 48 ℔ ; — ſucre brut 3e. ſorte, 28 ℔ ; — d°. inférieur ou 4e. ſorte, 25 ℔ ; — ſucre verquois, 30 ℔ ; — ſirop mélaſſe, 15 ℔ ; — ſucre en pains de 4 & 6 ℔ en papier, 80 ℔ ; — huile d'olive fine du Port Maurice, 57 ℔ ; d°. 2e. qualité, 52 ℔ ; — huile de Provence premiere qualité, 56 ℔ ; — ſeconde, 54 ℔ ; — d°. graſſe épurée de feſce, 48 ℔ ; coton en laine de St. Domingue, 160 ℔ ; coton de la Guadaloupe, 150 ℔ ; — de la Martinique, 145 ℔ ; — de Smyrne, 130 à 140 ℔ ; — ſuc de réglisſe, 47 ℔ 10 ß ; curcuma ou terra-merita, 65 ℔ le *cent*. Huile de morue, 200 ℔ les 30 *veltes* ; — eau-de-vie de Bretagne en petites piéces, 100 ℔ les 29 veltes.

*Prix des aſſurances.*

Pour l'aller à la Martinique, 3 p $\frac{0}{0}$ ; — pour l'aller au Cap, à St. Domingue, à Léogane & aux Cayes St. Louis, 3 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ ; — prime liée d'aller & de retour, 6 à 6 $\frac{1}{2}$ ; — pour l'aller à Marſeille, 4 p $\frac{0}{0}$ pour l'aller à Bordeaux, à Amſterdam & à Roterdam, 1 à 1 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ ; — pour Guinée d'aller & de retour, 6 à 6 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ ; — pour l'aller à Hambourg, à Cadix & à Bilbao, 2 p $\frac{0}{0}$ ; — pour l'aller à la Rochelle, à Dunkerque, à Calais 1 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$.

Prix du Fret.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap, à St. Domingue, à Léogane & aux Cayes St. Louis, 60 ℔ par *tonneau* de 2000 ℔ ; pour l'aller à Bordeaux, 40 ℔ ; — pour l'aller à Amſterdam, à Roterdam & à Hambourg, 28 ℔ ; — à la Rochelle 18 ℔ ; — à Dunkerque & à Calais, 10 ℔ ; — pour Cadix, 3 ℔ par balle & 30 ℔ par *tonneau* ; pour Bilbao, 2 ℔ par balle & 28 ℔ par tonneau.

Nous avons annoncé dans la Gazette du Samedi 26 Janvier, N°. 8, l'arrivée à Nantes des Navires le *Petit Méchant* de Nantes, venant de la Martinique, & la *Minerve*, de Nantes, venant du Port au-Prince dont voici les chargemens, ſavoir :

Le *Méchant*, chargé de 11 barriques de ſucre brut ; — de 55 barriques, 8 quarts de ſucre terré ; — de 25 barriques de ſucre tête ; — de 9 boucauds, 32 barriques, 22 tierçons, 44 quarts & 1 ancre de caffé ; — de 2 balles de coton ; — de 3 quarts de cacao ; — de 6 ſacs de canefice, de ſirop, de confitures & de liqueurs.

La *Minerve*, chargée de 80 barriques,

13 quarts de ſucre terré ; de 26 barriques, 1 quart de ſucre tête ; de 209 barriques & 9 quarts de ſucre brut ; — de 16 futailles ; 21 quarts & 1 ancre d'indigo ; — de 49 balles de coton ; — de 3 boucauds, 5 barriques & 1 caiſſe de canefice ; — de 37 cuirs tannés.

On vient d'apprendre que trois autres Navires venant des Colonies, ſont dans la baye de Quiberon, & qu'ils n'attendent qu'un vent favorable pour entrer en riviere.

DE BLOIS *le 22 Janvier* 1765.

Les vins de Sologne ſe vendent actuellement 44 & 45 ℔ les 2 *barriques* ; — vins de Noels, 60 ℔ ; — vins des Grois-en-Auvernats, 130 ℔ ; — les lignages, 75 ℔ ; — vins Auvernats de Chambon, 100 ℔ ; — les lignages du même lieu, 57 ℔ les 2 *barriques* ; — l'eau-de-vie, 90 ℔ les 29 *veltes* & demie.

Le froment vaut ici 73 ℔ 10 ß le *muid*, peſant environ 1150 ℔ *poids de marc* ; avoine 8 ß 6 d., le *boiſſeau*, peſant 8 ℔.

DE CHALONS *ſur Marne le* 19 *Janv.* 1765.

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

J'ai lu, M. dans la Gazette N°. 1 de cette année, l'extrait d'une lettre écrite de Blois ſur l'établiſſement d'une manufacture de farines. Il y eſt dit que le propriétaire y a joint une étuve d'une invention ſingulie re pour purger les bleds des inſectes. Il eſt certain qu'on n'a point encore trouvé d'autres remédes pour les préſerver de l'attaque du charançon, & il y a peu d'apparence qu'on en trouve, s'il eſt vrai que le germe de cet inſecte ſoit renfermé dans le grain. C'eſt ce qui a engagé M. Duhamel Dumonceau, dont toutes les vues ſont tournées au bien public, à donner la deſcription d'une étuve de ſon invention. Il ſeroit à ſouhaiter que M. votre Correſpondant de Blois, voulût auſſi prendre la peine de décrire celle dont il parle. Ces ſortes d'établiſſemens ſont juſqu'à préſent trop diſpendieux pour le commun des cultivateurs ; mais en comparant les différentes inventions, les idées s'étendent & ſe multiplient, & l'on viendroit peut-être à bout d'en conſtruire à moins de frais, & de rendre ces établiſſemens communs, ce qui ne ſeroit pas d'une petite importance.

Vous avez donné, Monſieur, dans vos Gazettes précédentes le détail des meſures dont on ſe ſert dans les différens Pays de commerce ; & le public vous a ſans doute obligation du ſoin que vous prenez de l'éclairer ſur tout ce qui peut l'intéreſſer ; c'eſt dans cette vue que lorſque vous marquez les prix des grains dans les différentes Provinces, vous donnez le poids de chaque meſure, mais le poids varie ſuivant la qualité des grains de même eſpèce, & un Commerçant en grains qui voudroit faire ſes ſpéculations à raiſon du poids, ſeroit ſouvent dans le cas de ſe tromper. S'il étoit poſible de rapporter les meſures des marchés au ſeptier de Paris, comme il ſe pratique pour le vin, dont toutes les futailles ſe réduiſent à la meſure du muid de Paris, dans la perception des droits d'aydes, cela fixeroit les calculs & réduiroit, pour ainſi dire, le commerce des grains à une meſure unique, ce qui empêcheroit bien des mécomptes.

Je joins ici le prix que les grains ont été vendus aujourd'hui au marché de Châlons.

Froment le *ſeptier*, 10 ℔ à 10 ℔ 10 ß ; ſeigle, 5 ℔ ; — orge, 5 ℔ ; — ſarazin, 3 ℔ 10 ß ; — avoine, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ 10 ß auſſi le *ſeptier*. Le *ſep.* contient 8 boiſſeaux. Il faut 9 boiſſeaux de Chalons pour faire 1 ſep. de Paris. Le ſeptier d'avoine eſt double de celui des autres grains ; il contient 16 boiſſeaux.

VENTE *de Navire.*

Il ſera procédé le Jeudi 28 Février prochain, au Havre de grace, à la vente du Navire le St. CHARLES BOROMÉE, Capitaine *André Peyré*, du port de 200 tonneaux, fin voilier, venant de la côte d'Afrique, & arrivé du Cap François en 43 jours. Ce bâtiment a un très-bon inventaire, & eſt à ſon ſecond voyage de Guinée. On s'adreſſera pour en prendre connoiſſance, & pour les conditions de la vente, à MM. MOUCHEL & *beau-fils*, Négocians au Havre.

☞ ARREST du Conſeil, du 17 Jan. 1765, qui ajoute les Ports de St. BRIEUX ; TRÉGUIER ; — KIMPER & la ROCHE-BERNARD, à ceux indiqués par l'Edit de Juillet 1764, pour l'exportation des grains à l'Etranger.

PRIX *de l'or & de l'argent à Paris le* 30 *Janv.*

*L'or fin*, 99 *à* 100 ℔ *l'once* ; — *l'argent au titre*, 51 ℔ 15 ß ; — *l'argent fin*, 51 ℔ 10 ß ; — *les piaſtres*, 48 ℔ 10 ß *le marc*.

*L'or du Portugal*, 714 ℔ ; — *celui du Mexique*, 698 ℔, & *celui du Perou*, 760 ℔ *le marc*.